

Programme 2016/2018

BPJEPS

Loisirs tous publics



Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport
BPJEPS loisirs tous publics (LTP)
Formation proposée par le CREPS et mise en œuvre l'UFCV de Clermont-Ferrand

Le métier

Le titulaire du BPJEPS Loisirs Tous Publics réalise des prestations d'animation dans le champ socioculturel, touristique ou de l'éducation populaire. Il anime des séances de découverte ou d'initiation des pratiques socio-culturelles. Il participe à la mise en œuvre et l'élaboration d'un projet d'animation. Il intervient face à tous les publics, de la petite enfance aux seniors. Il garantit aux pratiquants les conditions optimales de sécurité. Il s'adapte aux personnes dont il a la responsabilité.

Où exerce-t-il ?

- dans des associations socioculturelles et sportives ;
- dans des centres de loisirs ;
- dans des structures privées (structure touristique, club de vacances,...) ;
- dans des collectivités territoriales.

Conditions d'accès à la formation

- avoir eu 18 ans à la date des exigences préalables à la mise en situation pédagogique ;
- être titulaire d'un diplôme de niveau IV ou du BAFA, du BAFD, du BA animation socio-éducative, ou d'un BAPAAT ;
Les candidats n'étant pas titulaires de ces diplômes doivent présenter un dossier de cinq pages minimum retraçant leurs expériences dans le champ de l'animation.
- satisfaire au test de Luc Leger (palier 5 pour les femmes et palier 7 pour les hommes) ;
- être titulaire du PSC1 ou équivalent ;
- produire un certificat médical datant de moins de 3 mois ;
- satisfaire aux épreuves de sélection.

Contenu des épreuves de sélection

Une épreuve écrite (coefficient 1, durée 2h00) :

- cette épreuve porte sur les connaissances générales relatives au domaine de l'animation. Elle permet d'évaluer les connaissances et compétences déjà acquises par le candidat, ainsi que ses facultés d'expression écrite, de réflexion et d'argumentation.

Un entretien (coefficient 2, durée 30 minutes) :

- exposé suivi d'un entretien, avec le support d'un dossier remis lors de l'inscription.
- le dossier remis à l'inscription doit comprendre : le parcours de formation initiale et/ou professionnel, les expériences d'encadrement, d'enseignement, et d'animation et enfin le projet professionnel lié à l'entrée en formation.

Epreuves physiques :

- un parcours d'habileté motrice chronométré ;
- un test de course de 20 minutes.

Contenu de la formation

Le BPJEPS sera obtenu après validation des 10 unités de compétences constitutives du diplôme. Chaque UC atteste de l'acquisition de compétences dans un domaine particulier.

- UC1 : être capable de communiquer dans les situations de la vie professionnelle ;
- UC2 : être capable de prendre en compte les caractéristiques des publics pour préparer une action éducative ;
- UC3 : être capable de préparer un projet ainsi que son évaluation ;
- UC4 : être capable de participer au fonctionnement de la structure ;
- UC5 : être capable de préparer une animation dans le cadre d'un projet d'animation ;
- UC6 : être capable d'encadrer les pratiquants dans le cadre d'un projet d'animation.
- UC7a : être capable de mobiliser les connaissances à la conduite des actions d'animation et de découvertes tous publics.
- UC7b : être capable de mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite des actions d'activités pour tous.
- UC8a : être capable de conduire une action éducative et découverte tous publics.
- UC8b : être capable de conduire une action éducative dans le champ des activités pour tous.
- UC9a : être capable de maîtriser les outils et techniques nécessaires à la mise en œuvre d'actions éducatives.
- UC9b : être capable de maîtriser les outils et techniques nécessaires à la pratique des APS.
- UC10a : être capable concevoir et de mettre en place un projet de découverte et d'animation d'un territoire.
- UC10b : être capable concevoir et de mettre en place une action d'animation dans un objectif de « santé ».



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA VILLE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS



Certification

Délivrée par le ministère chargé des sports
Diplôme professionnel de niveau IV

Calendrier de la formation

Inscription avant le	Epreuves de sélection	Positionnement	Début de la formation	Fin de la formation	Effectif	Evaluation	Durée totale	Durée en centre
10.08.16	08.09.16	16.09.16	19.09.16	15.09.17	20	certification	1 610 h	770 h

Coût de la formation - tarifs révisables au 1^{er} janvier 2016

Frais d'inscription aux épreuves de sélection : 50.00 euros

Frais forfaitaires de positionnement : 133.00 euros (14 heures)

Frais pédagogiques : 6 622.00 euros



Financer sa formation

Dans le cadre des aides à la formation professionnelle, il existe selon le statut du candidat, de nombreux dispositifs de prise en charge financière totale ou partielle des frais pédagogiques, les frais de restauration et d'hébergement restant à la charge du stagiaire ou de l'employeur.

Où s'adresser ?

Site Internet : www.formationsportauvergne.com

- **Jeunes de 18 à 26 ans** : Missions locales
- **Salariés** : Service du personnel de l'entreprise, Organisations professionnelles, Fonds d'assurance formation
- **Demandeurs d'emploi** : Pôle emploi
- **Résidents en Auvergne** : CREPS Vichy - Auvergne pour les aides accordées par le Conseil Régional d'Auvergne et pour les candidats en situation de formation initiale.
- **Licenciés d'un club** : Directions départementales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Auvergne, Association sportive du demandeur

VAE - Validation des Acquis de l'expérience

La VAE est un acte officiel par lequel un jury comportant au moins un quart de professionnels - pour moitié employeurs, pour moitié salariés - valide les compétences acquises par l'expérience et délivre tout ou partie d'un diplôme.
Se renseigner à la DDJSCS de votre lieu de résidence sur la procédure à suivre.



S'informer, s'inscrire

UFCV de Clermont-Ferrand :

11 rue Montlosier
63000 CLERMONT-FERRAND
E-mail : auvergne@ufcv.fr
Site Internet : <http://www.ufcv.fr/>



CREPS Vichy - Auvergne

2 route de Charneil - B.P. 40013 - 03321 BELLERIVE-SUR-ALLIER cedex
Tél. : 04 70 59 85 60 Fax : 04 70 32 62 07
E-mail : direction@creps-vichy.sports.gouv.fr Internet : www.creps-vichy.sports.gouv.fr